



# ATLAS DE PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE

- **Comité Départemental N°1**
- **Définition des sous-unités paysagères  
Loire-Atlantique**

▪ 26/06/14



**EMANENCE**  
FORMATION - CONSEIL - RECHERCHE  
EN RESSOURCES HUMAINES



**AQUALAN**



**ALTHIS**

**urban  
ism**

SARL URBANism | Innovation au Service de nos Métiers



**Terres Neuves**  
Analyse et Valorisation des Territoires



**VU D'ICI**  
PAYSAGE & URBANISME

## ORDRE DU JOUR

- Présentation de la démarche
- Rappel de définitions
- Présentation de la carte des unités paysagères
- Principe de définition d'une unité paysagère
- Cadre du travail en séance



## Rappel de définitions

**Une unité paysagère** correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Dans les Atlas de paysages, les unités paysagères sont identifiées à l'échelle du 1:100 000 ; elles correspondent à l'expression « paysage donné » employée dans la Convention Européenne du Paysage.

**Les sous-unités paysagères** sont les subdivisions des unités paysagères. Ces subdivisions se justifient par des variations des composants paysagers, variations liées à la morphologie, à la fonctionnalité, à l'usage ou une différenciation à une échelle moindre.

Les sous-unités paysagères, éventuellement identifiées à l'échelle de l'Atlas, peuvent permettre de faire le lien avec les inventaires paysagers réalisés à des échelles plus fines, notamment dans le cadre des SCoT ou PLU .

# Présentation des unités régionales

Carte des unités paysagères des Pays de la Loire

## Unités paysagères

Unités paysagères

- 1 Les marches entre Maine et Bretagne
- 2 Le bocage de la Haute Mayenne
- 3 Les corniches des Alpes Mancelles et des Avoalors
- 4 La forêt de Perseigne et campagne d'Alençon
- 5 Les vallées du pays de Laval
- 6 L'agglomération lavalloise
- 7 Le bas Maine
- 8 Les collines du Maine
- 9 La campagne de Conlie
- 10 Les champagnes ondulées sarthoises
- 11 Les balcons de la Sarthe
- 12 Les plaines d'Alençon et du saosnois
- 13 Les vallées et buttes boisées de Bonnétable
- 14 Le perche sarthois et l'Huisne
- 15 L'agglomération mancelle
- 16 Les clairières entre Sarthe et Loir
- 17 Le plateau calaisien
- 18 Les gâtines tourangelles
- 19 La vallée du Loir
- 20 Les vallées du Haut-Anjou
- 21 Le bocage du Haut Anjou
- 22 Les marches entre Anjou et Bretagne
- 23 Les vallées des marches de Bretagne
- 24 Les marais de Vilaine
- 25 Le bocage du sillon de Bretagne
- 26 Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le segréen
- 27 L'agglomération angevine
- 28 Le Baugeois
- 29 Le val d'Anjou
- 30 La Loire des promontoires
- 31 l'agglomération nantaise
- 32 La Loire estuarienne
- 33 Les marais de Brière
- 34 La presqu'île guérandaise
- 35 Le Saumurois
- 36 Les coteaux du Layon et de l'Aubance
- 37 Les bocages vendéens et maugeois
- 38 Le plateau viticole de Sèvre et Maine
- 39 Le bassin de Grandlieu
- 40 Le bocage rétro-littoral
- 41 La côte bretonne méridionale
- 42 La côte vendéenne
- 43 Le marais breton vendéen
- 44 Le haut bocage Vendéen
- 45 Les marches du Bas Poitou
- 46 Le bocage du Lay et de la Vendée
- 47 L'agglomération yonnaise
- 48 La plaine du Bas Poitou
- 49 Le marais poitevin

Limites départementales

### Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Carrière, décharge
- Broussailles
- Forêt
- Vigne, verger
- Marais salant
- surfaces en eau
- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Future ligne SNCF Le Mans-Rennes
- Voies ferrées

### Altitude en mètre

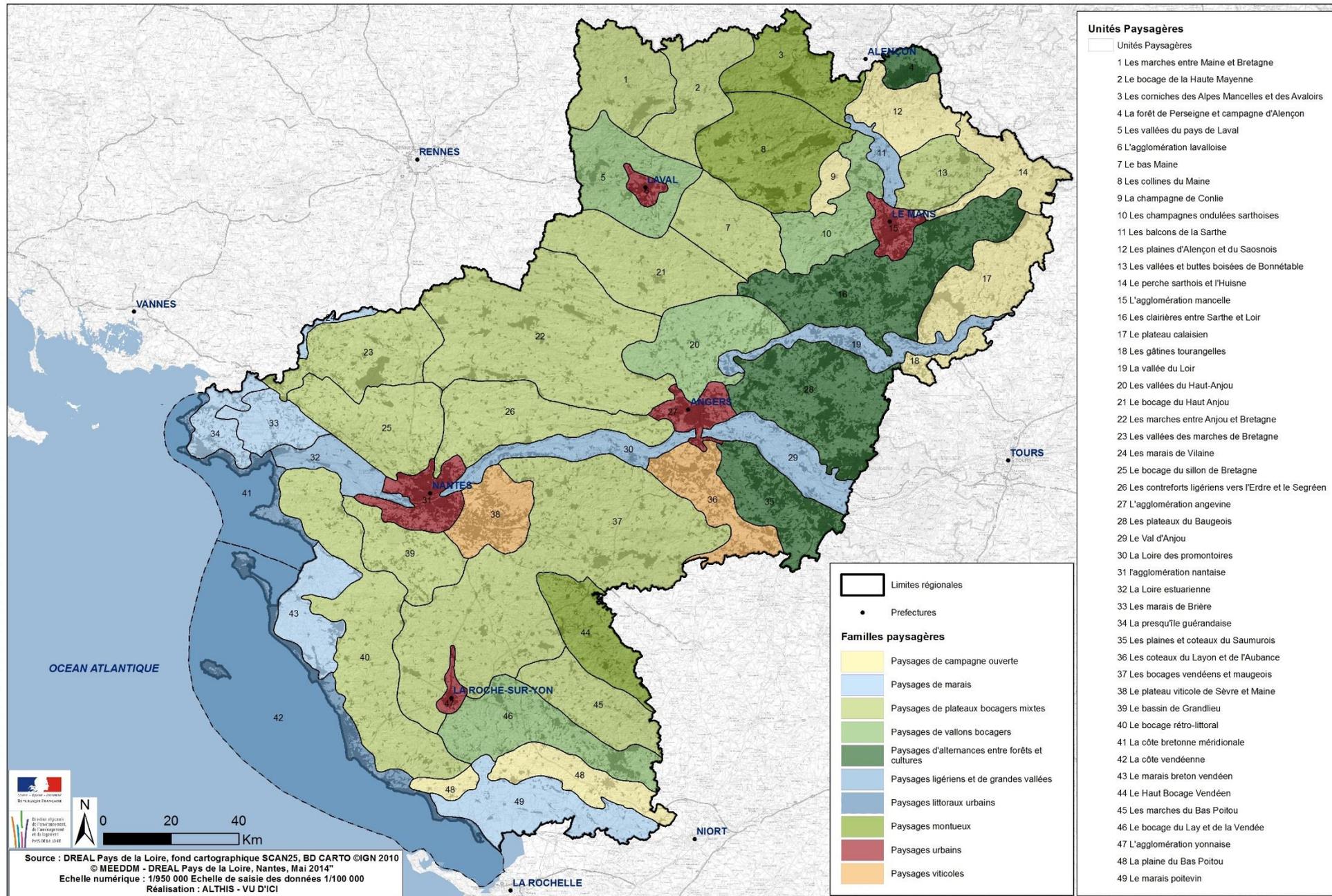
- 416
- 318
- 219
- 121
- 22
- 76



0 10 20 30  
Kilomètres

# Présentation des familles géographiques

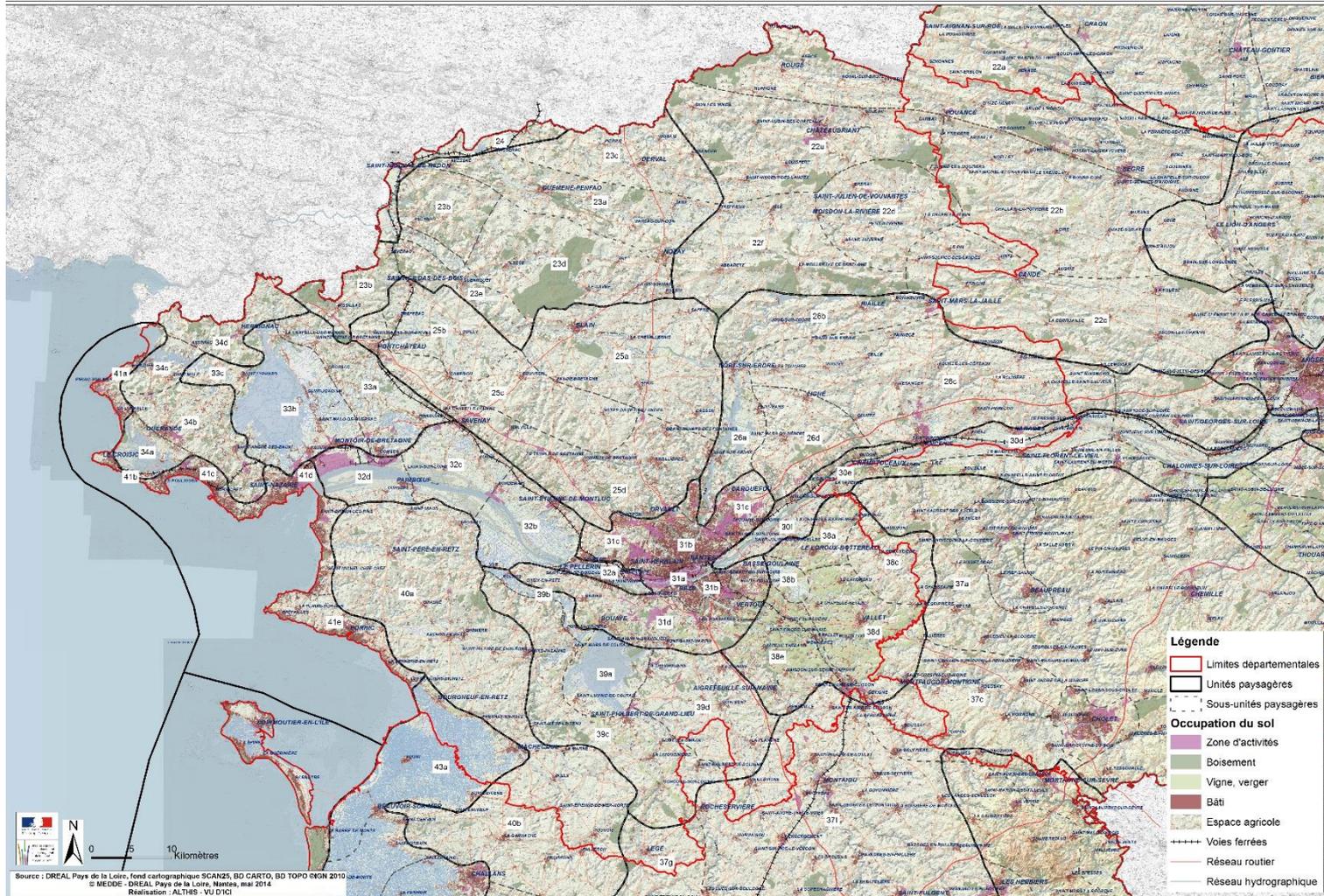
Carte des familles géographiques des unités paysagères des Pays de la Loire



# Présentation des unités paysagères départementales

- 22 – Les marches entre Anjou et Bretagne
- 23 – Les vallées des marches de Bretagne
- 24 – Les marais de Vilaine
- 25 – Le bocage du sillon de Bretagne
- 26 – Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen
- 30 – La Loire des Promontoires
- 31 – L'agglomération Nantaise
- 32 – La Loire estuarienne
- 33 – Les marais de Brière
- 34 – La presqu'île guérandaise
- 37 – Les bocages vendéens et maugeois
- 38 – Le plateau viticole de Sèvre et Maine
- 39 – Le bassin de Grandlieu
- 40 – Le bocage rétro-littoral
- 41 – La côte bretonne méridionale
- 43 – Le marais breton vendéen

Carte des unités paysagères du département de la Loire-Atlantique



# Paysages de plateaux bocagers mixtes



## 22 - Les marches entre Anjou et Bretagne :

Cette unité paysagère se distingue par un relief aux orientations (nord ouest/sud est) très marquées qui structurent fortement le paysage : vallées parallèles, jeux de covisibilités entre les crêtes et maille bocagère orientée.

## 23 – Les vallées des marches de Bretagne :

Suivant les mêmes orientations (nord ouest/sud est) structurantes que l'unité des marches entre Anjou et Bretagne, cette unité se distingue par l'amplitude de ses vallées et la palette végétale ponctuée de conifères (pins notamment) de ses haies bocagères. La présence de gestion en ragosses des arbres des haies renvoie directement aux paysages du sud Bretagne

## 25 – Le bocage du sillon de Bretagne :

À l'appui du sillon de Bretagne et basculant vers le bassin du canal de Nantes à Brest ce bocage se distingue à la fois par sa déstructuration à l'approche des grands axes routiers et par sa conservation dans la partie centrale de l'unité (bocage structuré sur un réseau de fossés).

## 26 – Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen :

Ce plateau bocager est aujourd'hui très ouvert notamment au sud (à l'appui des grandes infrastructures) et les réseaux de haies les plus denses se concentrent sur les vallons secondaires qui débouchent sur le Val de Loire ou le Val d'Erdre.

- Des paysages de bocage au maillage de haies plus ou moins dense
- Un relief de plateau ondulé plus ou moins incisé par le réseau hydrographique
- Des paysages d'alternance
- Un habitat dispersé intégré au cadre végétal

Vu d'ici



# Paysages de plateaux bocagers mixtes



## 37 - Les bocages vendéens et maugeois :

C'est l'une des plus vastes unités paysagères de la région, non seulement en raison de la continuité des ambiances sur ce territoire mais aussi en raison d'une véritable identité culturelle historique. Le bocage y est globalement très ouvert sauf dans les vallées encaissées où la maille bocagère se resserre et crée des ambiances beaucoup plus intimistes. Très drainé par les infrastructures, ce paysage est marqué par un fort dynamisme économique et résidentiel.

## 39 – Le bassin de Grandlieu :

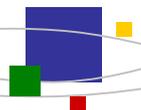
Centré sur le bassin de Grandlieu qui par son caractère pourrait rentrer dans la famille des paysages de marais, ce territoire alterne les ambiances paysagères à la fois majoritairement de bocage mais aussi viticoles sur la faille géologique du coteau de Grandlieu et maraîchère sur la vallée de l'Ognon ou dans les mailles bocagères du plateau.

## 40 – Le bocage rétro-littoral :

Ce plateau bocager se distingue particulièrement par la palette végétale de ses haies qui traduit directement la proximité du littoral (pins, chêne vert ou chêne liège, chênes pédonculé et sessile...). On y retrouve également de petites vallées orientées Est ouest dans lesquelles se développe parfois un micro-paysage de marais rétro-littoral.

- Des paysages de bocage au maillage de haies plus ou moins dense
- Un relief de plateau ondulé plus ou moins incisé par le réseau hydrographique
- Des paysages d'alternance
- Un habitat dispersé intégré au cadre végétal

Vu d'ici



# Les paysages ligériens et de grandes vallées



## 30 - La Loire des Promontoires :

Dans son arrivée dans le massif armoricain, la vallée ligérienne est moins large qu'en amont d'Angers ce qui donne plus d'importance au dialogue de coteau à coteau. Ces derniers plus marqués offrent de véritables belvédères permettant d'apprécier toute l'amplitude des paysages ligériens avec ses îles habitées.

## 32 – La Loire estuarienne :

Les paysages de val de Loire dans l'estuaire se distinguent des autres paysages ligériens, par leur amplitude et le contraste qu'ils offrent entre de vastes espaces agro-naturels inondables et les paysages très anthropiques du pôle industrialo-urbain Nantes/Saint Nazaire.

- **Des paysages de forte valeur patrimoniale**
- **Des paysages à dominante horizontale, importance des jeux visuels au fil de l'eau ou des prairies**
- **Des coteaux marquants, structurant le paysage**

Vu d'ici





### 24 – Les marais de Vilaine :

Faisant la limite avec la Bretagne Voisine, la vallée de la Vilaine se distingue par son large fond plat inhabité, souvent inondé. Cette horizontalité souligne des coteaux parfois très marqués et incisés de nombreuses vallées secondaires. Traversée par le canal de Nantes à Brest, cette unité est à la fois frontière naturelle et lieu de passage entre les deux régions.

### 33 – Les marais de Brière :

Entre le plateau guérandais et le sillon de Bretagne, ce vaste bassin marécageux joue finement sur l'horizontale et la présence de l'eau qui conditionne la structuration des paysages: les terres basses inondables, les îles, les plateaux avec des franges de coteaux souvent marquées. Sur cet espace plan, la combinaison des configurations naturelles ou agricoles variées composent des paysages à la végétation contrastée. Localisés en frange de marais ou sur des îles, les noyaux urbains compacts sont caractérisés par une architecture typique de chaumières et se sont progressivement dilaté sous la pression urbaine.

- **La force de l'eau**
- **Le rythme de l'eau**
- **Des paysages où l'implantation humaine est conditionnée par l'eau**
- **Des paysages dominés par l'horizontalité**





## 34 – La presqu’île guérandaise :

La presqu’île guérandaise offre des paysages remarquables mêlant à la fois terre et eau. Ainsi alternent les étendues ouvertes de marais salants qui font la renommée de ce terroir et les plateaux bocagers avec des bourgs et une cité à l’identité résolument bretonne

## 43 – Le marais breton vendéen :

Le marais breton vendéen se distingue par son positionnement littoral qui renvoie directement à sa formation (Baie de Bourgneuf) . Il constitue sur la région un ensemble plus vaste de 45 000 ha comprenant un réseau d’étier, des prairies humides et des polders dans un gradient spécifique entre marais doux et marais salés aux structures paysagères sensiblement différentes

- La force de l’eau
- Le rythme de l’eau
- Des paysages où l’implantation humaine est conditionnée par l’eau
- Des paysages dominés par l’horizontalité



# Les paysages urbains



## 31 – L'agglomération Nantaise

A la confluence de la Loire, la Sèvre Nantaise et l'Erdre, Nantes en ville portuaire marque au fond de l'estuaire ligérien la confluence fluvio-maritime. Comme les agglomérations précédentes elle est à l'articulation de nombreuses unités paysagères sur lesquelles elle imprime une pression urbaine parfois très forte : Le plateau viticole de Sèvre et Maine, le bassin de Grandlieu, la Loire estuarienne, la Loire des promontoires, le bocage du sillon de Bretagne, les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen. Sa silhouette identitaire est certes marquée par les éléments patrimoniaux comme le château et la cathédrale mais aussi par un patrimoine plus contemporain comme les tours de Bretagne et du Sillon de Bretagne ou industriel comme les grues de l'île de Nantes. Si la confluence fluvio-maritime a été à l'origine de l'essor historique de Nantes, l'agglomération se dessine sur une trame viaire importante (qui a souvent pris la place des canaux et bras de Loire) et de bouclages routiers successifs dont le plus imposant, le périphérique, dessine son propre paysage de merlons boisés, d'échangeurs et d'importantes zones d'activités.

- Une implantation historique liée à l'eau, une géographie encore présente
- Un paysage densément urbanisé induisant une échelle de perception limitée
- « Coté pile », quelques silhouettes spécifiques et identitaires notamment des cœurs historiques
- « Coté face », banalisation des paysages sur les zones d'extension des agglomérations et des entrées de ville, impact majeur des infrastructures

Vu d'ici

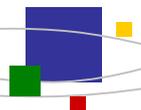


### 38 - Le plateau viticole de Sèvre et Maine :

Plateau viticole entaillé de vallées bocagères boisées, cette unité paysagère présente un patrimoine spécifique italianisant lié à l'influence clissonnaise. Les pressions urbaines sont notamment liées à la proximité de l'agglomération nantaise mais aussi à l'effet catalyseur de l'axe rapide Nantes-Cholet.

- Un terroir avant d'être un paysage
- Des coteaux viticoles, composant des paysages ouverts, couverts de lignes graphiques constituant des paysages à l'échelle du monumental
- Un patrimoine bâti remarquable qui ponctue ces paysages
- Des ambiances paysagères contrastées

Vu d'ici



# Les paysages littoraux urbains



## 41 – La côte bretonne méridionale :

Cette unité est marquée par une forte urbanisation de la côte qui laisse juste quelques interruptions naturelles ou agricoles. La continuité de l'urbanisation essentiellement d'habitat secondaire de type pavillonnaire contribue aujourd'hui à accentuer la perte de lisibilité de ce contexte paysager côtier en s'épaississant progressivement sur le plateau rétro-littoral.

- **Un cordon de concentration urbaine récent s'appuyant sur les zones portuaires et touristiques**
- **Contraste des ambiances confrontant ce paysage anthropique au paysage naturel atlantique**
- **Entre terre et Océan, une ligne paysagère alternant cotes rocheuses et grands cordons dunaires, relayée par la végétation**

Vu d'ici



## Principe de travail sur les sous-unités paysagères

Répartition en 3 groupes autour de la carte départementale des unités paysagères validées et des sous-unités paysagères proposées:

1. Travail sur les éléments de caractère de l'unité et surtout sur les éléments particuliers qui distinguent l'unité (à l'appui de la grille)
2. Vérification des limites proposées pour les sous unités (proposition de limites alternatives éventuelles)
3. Proposition d'une dénomination alternative si besoin pour la sous unité
4. Mise en commun finale

